AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1775
FR0000073298-FS0854

6 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2023, la société Mawer Investment Management Ltd. (517 – 10th Avenue SW, Suite 600, Calgary, Alberta, T2R 0A8, Canada), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société IPSOS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 437 964 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 5,64% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSOS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 43 203 225 actions représentant 48 691 525 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.